

2023-023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-04-03-19 CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absent excusé : Vincent GOUDON donne procuration à Norbert PERRIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession d'une maison d'habitation cadastré section F n°688a situé au 65 Grand'Rue au prix de 85 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention passée avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), en date du 22 décembre 2020, l'EPORA a réalisé le 17 mai 2021, l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant trois maisons à usage d'habitation avec dépendances, cours, remise et terrain attenant, appartenant à Mesdames Madeleine DUBOURG et Marie-France DUBOURG, moyennant la somme totale de 397 200,00 €.

Cet ensemble immobilier d'une superficie totale de 3 884 m² figure au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	Superficie
F	0681	Le Village	terre	00ha 11a 15ca
F	0686	Le Village	sol	00ha 00a 80ca
F	0687	Le Village	sol	00ha 07a 80ca
F	0764	Le Village	sol	00ha 00a 74ca
F	0688	Le Village	sol	00ha 04a 80ca
F	0693	Le Village	sol	00ha 13a 55ca
Contenance totale				00ha 38a 84ca

Le bien objet de la cession cadastré F 688, dispose d'une superficie totale de 480 m².

A ce jour, une proposition de rachat de la maison vient d'être faite par Monsieur Pierre-Laurent BUCH et Madame Clotilde ROCHER au prix de 85 000,00€ net vendeur et porte sur la parcelle cadastrée F 0688a pour une superficie totale de 310 m².

Il convient donc de mandater l'EPORA pour céder la parcelle susvisée d'une contenance totale de 310 m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Donne** l'autorisation à l'EPORA, de céder à Monsieur Pierre-Laurent BUCH et Madame Clotilde ROCHER demeurant à REAUVILLE, 300 Chemin de Valaurie au prix de 85 000€ net vendeur le bien cadastré section F numéro 0688a d'une superficie de 310 m², dont le document d'arpentage, en cours de publication, a été établi en date du 17 février 2023 par le Cabinet de Géomètre-Expert, GEOFIT.

VOTE : 8 + 1 p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 13 AVR. 2023
Affiché le 13 AVR. 2023

NP

Délib-2023-04-03-19 - Cession parcelle F688a par EPORA

